

Procès-verbal de séance

Séance du 17 décembre 2014

L'an deux mille quatorze le dix-sept décembre, à 19h00, le conseil municipal, convoqué le 10 décembre 2014, s'est réuni en séance publique à la Mairie de Saint-Germain-sur-Rhône, sous la présidence d'Alain LAMBERT, Maire.

PRESENTS : Alain LAMBERT, Daniel DUCLOSSON, Dominique REY, Christine BLANCHET, Frédérique KHAMMAR, Isabelle KIT, Ghislaine LANOIR, Frédéric MERLET, Séverine PASSAQUAY EXCUSES : Philippe GUICHARD (pouvoir à D. Rey), Christian LECHEVREL ABSENTS :	Nombres de membres : En exercice : 11 Présents : 09 Votants : 10
---	---

Frédéric Merlet est nommé secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de séance du 06 novembre 2014, à l'unanimité.

M. le Maire est autorisé, à l'unanimité, à ajouter deux nouveaux points à l'ordre du jour :

- ☞ Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015
- ☞ Création d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité suite à la fin des tarifs réglementés jaune et vert au 31 décembre 2015. Proposition du SIESS.

Délibération n° 2014/12/70

Service de l'eau – Actualisation du règlement au 1^{er} janvier 2015

La nouvelle réglementation en vigueur et l'évolution de la gestion du réseau d'eau potable imposent une actualisation du règlement communal applicable depuis le 10 décembre 2001. Document annexé au présent procès-verbal de séance.

Unanimité

Délibération n° 2014/12/71

Service de l'eau – Tarifs des prestations au 1^{er} janvier 2015

Tarifs TTC facturés à la date de dépôt de la demande.

Demande de nouveau raccordement au réseau d'eau potable :

- forfait raccordement logement individuel : 1200€
- forfait raccordement logement jumelé : 1200€ x 2 = 2400€
- forfait raccordement logement collectif (à partir de trois appartements) : 1800€ + 100€ par compteur

Enregistrement d'un nouvel abonné : 25€

Frais d'ouverture / de fermeture, à la demande de l'abonné ou à l'initiative de la collectivité : 25€ la prestation

Frais de réduction de débit (pour factures impayées) : 50€

Pour mémoire, tarif de la fourniture en eau en cours de validité : 1,38€/m³ jusqu'à 500m³ inclus – 1,22€/m³ à partir du 501^{ème} m³.

Unanimité

Délibération n° 2014/12/72

Mise aux normes de la salle des fêtes – Coût définitif des travaux

Travaux	169.894,54€	203.873,44€
Lot 1. Maçonnerie	35.206,12	42.247,34
Lot 2. Menuiserie	20.815,00	24.978,00
Lot 3. Cloisons	11.249,96	13.499,96
Lot 4. Peinture intérieure	6.360,99	7.633,19
Lot 5. Carrelage	14.992,70	17.991,24
Lot 6. Chauffage	46.204,77	55.445,71
Lot 7. Electricité	16.235,00	19.482,00
Lot 8. Désamiantage	18.830,00	22.596,00
Maîtrise d'œuvre	32.769,02€	39.281,06€
Architecte	23.080,70	27.667,22
Etudes fluides	4.840,18	5.796,07
Economiste	4.848,14	5.817,77
Diagnostics	4.227,00€	5.063,62€
Amiante	3.627,00	4.346,02
Plomb	600,00	717,60
Bureaux d'études	3.738,45€	4.484,24€
Contrôle Tech. Constr.	1.900,00	2.278,10
Coordination SPS	1.838,45	2.206,14
Frais administratifs	1.143,04€	1.367,25€
Equipement salle	7.683,53€	9.220,24€
Equipement cuisine	23.840,57€	28.608,68€
Frais divers, finitions	1.458,28€	1.741,02€

Soit un montant total hors taxes de 244.754,43€ et 293.639,55€ TTC

Unanimité

Délibération n° 2014/12/73

Finances – Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif principal de l'exercice 2015

Préalablement au vote du budget primitif 2015, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2014.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2015, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal décide, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2014, à savoir :

- chapitre 20 : 22.500 euro
- chapitre 21 : 138.387 euro

Unanimité

Délibération n° 2014/12/74

Electricité – Fin des tarifs réglementés jaune et vert au 31 décembre 2015. Approbation d'un acte constitutif du groupement de commande pour l'achat d'électricité.

Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés (pour les sites dont la puissance est supérieure à 36 kVa) coordonné par le SIESS, en application de sa délibération du 11 décembre 2014 (*consultable en mairie*), et participation de la commune de Saint-Germain-sur-Rhône à ce groupement.

Questions diverses et informations

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. La Communauté de Communes de la Semine délibèrera le 19 janvier 2015 sur le projet de transfert des documents d'urbanisme communaux.
- Contrats d'assurance. Les nouveaux contrats pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019 sont validés.
- Renégociation des prêts contractés par la commune en 2010 et 2014 (mairie + salle des fêtes). Sans suite de la part des organismes bancaires. Frédéric Merlet propose de faire appel à un courtier en prêts immobiliers.
- Projet d'acquisition d'un défibrillateur à disposition du public à l'étude. Séverine Passaquay en charge de ce dossier.
- Information SIVU scolaire concernant les transports scolaires. Consultation en cours pour compléter le service de ramassage des élèves scolarisés à Franclens par un taxi, moins onéreux qu'un car supplémentaire.
- Agenda :
 - ☞ Distribution des colis de Noël aux personnes âgées de plus de 70 ans le samedi 20 décembre 2014 par les membres du CCAS.
 - ☞ Prochaine séance du conseil municipal le mercredi 04 février 2015 à 19h00.
 - ☞ Réunion d'information publique organisée par la Communauté de Communes de la Semine : jeudi 05 février 2015 à 19h00 – salle des fêtes d'Eloise.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 20h00

Le Maire,
Alain LAMBERT

